



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Roissy Hub Courrier

Septembre 2014.

MINI-COM POUR AMPLIFIER LA « RUMEUR » !

D'après vous :

Comment interpréter qu'après que toutes les sections syndicales de Roissy Hub se soient mises d'accord sur une base revendicative commune et qu'une affiche commune soit faite, un syndicat refuse ensuite d'apposer son logo dès le lendemain sans autre explication, n'annonçant même pas son départ de l'intersyndicale, pour retrouver son représentant dans un régime de travail illégal, claironnant qu'il a « obtenu » 1800 € pour les agents de cette brigade, soit plus que pour les agents de la 17/24 dont le régime risque d'être supprimé ? Pour la Cfdt, la réponse est évidente : certains ont préféré sacrifier l'intérêt général pour leur intérêt particulier ! Ce n'est pas la 1^{ère} fois, et on a plein d'autres exemples où cette pratique honteuse est utilisée par ce même syndicat !

La Cfdt apprécie modérément que l'on qualifie de « rumeur » le fait d'avoir dénoncé le régime actuel de 12h30/19h30 comme illégal, et d'infondé le fait que les agents qui y travaillent ne sont pas couverts. Tout comme il est surprenant qu'un 3'Com de La Poste vienne « au secours » d'un représentant syndical clairement ciblé dans notre tract du 3 septembre. Alors pas de grands discours, mais des explications sur : le caractère légal ou non, et la loyauté dans une négociation. **Ces deux points sont d'ailleurs complètement imbriqués, depuis l'accord Qualité de Vie au Travail de décembre 2012 et le BRH du 28 mars 2013, précisant la méthode de conduite de changement que doit respecter La Poste avant d'entreprendre tout projet modifiant une organisation de travail ou le fonctionnement des services.** C'est quand même fort de café que la Cfdt soit obligée de rappeler ces règles de base pour s'opposer aux pratiques clientélistes d'un syndicat, soutenu sans vergogne par la direction, pourtant avertie lors du CT du 18 juin à la DRL, et dans les tracts Cfdt de juillet et du 3 septembre.

Légal ou pas ? Sur le strict aspect juridique, un horaire collectif de travail est légal s'il :

- est conforme à la loi de 2008 et son décret d'application (régime avec ou sans accord), respectant la consultation obligatoire des instances CT et CHSCT ;
- est inscrit au règlement intérieur ;
- a été déposé auprès de l'inspection du travail.

Le seul fait de le présenter en CHSCT ne suffit pas à le rendre légal, donc. D'autant que le CHSCT n'est pas une instance de dialogue social. Qu'on se le dise : la Cfdt ne fait pas dans la « rumeur » ! Le fait d'avoir un contrat de travail avec La Poste et son nom sur une feuille de présence ne signifie pas non plus que les agents qui travaillent dans cet horaire illégal soient couverts !

Loyauté, c'est quoi ça ? C'est d'abord de respecter la méthode de conduite de changement, ce qui n'a pas été le cas pour l'ouverture de cette brigade 12h30/19h30. Le Comité Technique de lancement du projet de négociation global s'est tenu à la DRL le 18 juin 2014 mais à aucun moment n'a présenté la mise en place préalable de ce régime avant le démarrage de la négociation ! Donc, ce régime n'a pas d'existence officielle pour le moment, tant que la négo n'est pas finie, car ce n'est qu'à l'issue de celle-ci que la direction pourrait le mettre en place. Une présentation au CHSCT est donc loin de suffire, si on s'en tient aux règles de La Poste elle-même ! Dialogue, écoute et concertation sont les préalables avant la mise en œuvre, et pas l'inverse, même sur une partie du projet ! Sinon, on n'est pas dans la loyauté qui doit guider toutes négociations ! Et le manque de loyauté est illégal dans le dialogue social, ce qui aurait pu aussi être rappelé dans la lettre que tout le monde a reçu.

Par contre, ce qui est bien rappelé, c'est que rien n'est ficelé pour l'instant, pas même les montants de l'accompagnement financier. Au final, Roissy Hub a clairement besoin de sortir des « secret story » qui font le lit de ce clientélisme scandaleux. Les agents ont besoin de syndicats forts, mais aussi compétents et responsables, pas des ersatz de syndicalistes tournés vers l'apparence, mais sans aucun fond ni position ! Pour jeter ces « TPMG* » dans le caniveau d'où ils n'auraient jamais du sortir, il y a les élections, alors...

(*Tout Pour Ma Gueule)

DU 1^{ER} AU 4 DÉCEMBRE 2014 JE VOTE Cfdt

AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX